



# HILL CLIMB



OPEN  
TECHNICAL  
**REGULATIONS**

NEW  
PERFORMANCE  
**FACTOR**

LOOKING *TO THE FUTURE*

# PROJET DE NOUVELLE RÉGLEMENTATION TECHNIQUE DANS LES CHAMPIONNATS DE COURSE DE CÔTE DE LA FIA

## PROJET

Introduction d'une réglementation technique FIA «libre» incluant la majorité des voitures fermées définies sur le plan national ou international.

## QUELLES NOUVEAUTES EN CATEGORIE 1 ?

### CATÉGORIE 1 OUVERTE

TOUTES les voitures deviennent admissibles dans les Championnats FIA (sous réserve de conformité aux norme de sécurité FIA).

	Eligibles	
	2018	2019
Voitures non homologuées par la FIA	✗	✓
Voitures dont l'homologation est expirée	✗	✓
Voitures du Groupe E1	✗	✓
Voitures issues des groupes nationaux	✗	✓
Voitures issues des Trophées monomarques ou d'autres séries (circuit, rallye)	✗	✓
Voitures des Groupes N, A, S20, GT, R1, R2, R3, R4 ou R5 déjà admises dans les Championnats FIA	✓	✓
Voitures listées ci-dessus mais modifiées	✗	✓
<b>Exception(s):</b> Voitures hybrides ou électriques	✗	✗

### PAS DE «GROUPE»

Les Groupes N, A, S20 et GT seraient remplacés.

TOUTES les voitures admises seront classées selon des classes de performance.



### CALCUL DU FACTEUR DE PERFORMANCE (Pf)

Chaque voiture possède un poids de course et un niveau de performance uniques.

Le **Pf** est déterminé par une analyse globale et le calcul de 5 composants (Pc) influant sur les performances de course selon la formule suivante :

$$Pf = \frac{\text{«Poids de Course»}}{Pc \text{ «Moteur»} * Pc \text{ «Aéro»} * Pc \text{ «Transmission»} * Pc \text{ «Châssis»}}$$

## DOCUMENTATION TECHNIQUE DE RÉFÉRENCE LIMITÉE

- ✗ Pas de fiche d'homologation de la voiture nécessaire.
- ✗ Pas de conformité nécessaire avec les prescriptions de l'Annexe J pour les groupes FIA.

MAIS un cadre technique commun et basique pour les courses de côte harmonisant les exigences techniques et de sécurité :

- ✓ Moteur : libre
- ✓ Cylindrée : 6500 cm<sup>3</sup> max.
- ✓ Transmission : libre
- ✓ Roues : libre
- ✓ Poids : poids minima selon l'Article 277 de l'Annexe J
- ✓ Sécurité : équipement selon la norme FIA (siège, arceau, etc.)

## NOUVEAU CONCEPT : LE FACTEUR DE PERFORMANCE (Pf)

Chaque voiture sera identifiée par un nombre de points de performance : le **Pf**.

Les voitures possédant des performances similaires s'affronteront et seront classées à niveau égal.

Site internet : [www.fia.com/pf](http://www.fia.com/pf)

### OBTENIR LE Pf DE SA VOITURE

Le pilote qui prend part à une compétition de la FIA devra IDENTIFIER SA VOITURE en ligne et obtiendra le **Pf** propre à sa voiture.

L'identification de la voiture est :

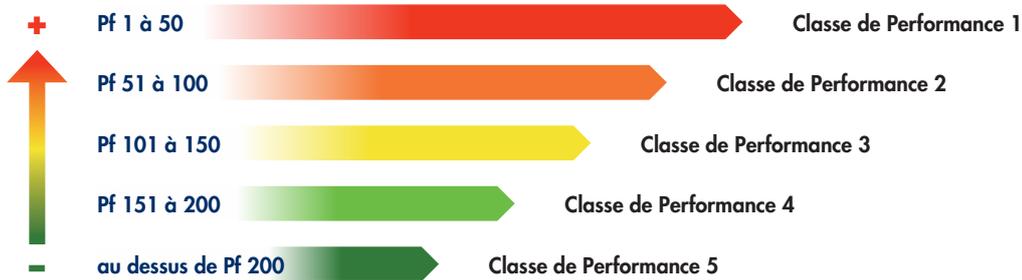
- ▶ une procédure en ligne d'une durée de 30 minutes max.,
- ▶ gratuite,
- ▶ réalisée 1 seule fois,
- ▶ modifiable selon les modifications apportées à la voiture au cours de la saison.

Au bout du processus, le **Pf** est calculé instantanément.

Le **Pf** indique le niveau de performance de la voiture et permet aux organisateurs une classification rapide et simplifiée.

## NOUVELLE CLASSIFICATION

Lors de la compétition, les voitures sont regroupées et classées\* selon leur Pf :



*\*valeurs, terminologies et classifications publiées à titre indicatif uniquement*

## POINTS FORTS DU PF

---

- ▶ Inclusion d'un maximum de voitures dans chacune des classes.
- ▶ Réglementation technique allégée : pas d'ambiguïté au niveau de l'éligibilité des voitures.
- ▶ Vérification technique facilitée : mesures physiques contrôlables directement sur le lieu de l'épreuve.
- ▶ Possible application du concept Pf et de son développement à tous les niveaux (International, National ou Régional) : un seul type de classement pour l'ensemble de l'épreuve.
- ▶ Organisation simplifiée.
- ▶ Classification des voitures plus compréhensible pour le public et les médias.

## QUAND ?

---

### EN 2018

- ▶ Information aux concurrents, aux officiels, aux ASN et aux organisateurs et distribution de lignes directrices.
- ▶ Simulation du concept «Facteur de Performance (Pf)» sur 3 compétitions de la FIA.

### OBJECTIF 2019

- ▶ Mise en application de la nouvelle réglementation.